

## SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

**KARATÉ**

**Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :**

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Consacrer au minimum (Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entraînement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entraînement spécifique ou de condition physique):

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

---

***Enseignement obligatoire (7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>)***

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Appartenir à une sélection régionale selon la catégorie de poids et ranking nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels
2. Obtenir un préavis favorable de l'association neuchâteloise de Karaté
3. Dès 13 ans, être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

---

***Enseignement post-obligatoire***

Toutes les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Appartenir à une sélection nationale selon la catégorie de poids et ranking nécessaire à une sélection aux finales des championnats suisses individuels
2. Obtenir un préavis favorable de l'association neuchâteloise de Karaté
3. Être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

---

***Références***

Attestation de la Fédération Suisse de Karaté (FSK) ou de l'Association neuchâteloise de Karaté (ACNK) et du club.

### **Remarques**

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore ne possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.